

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 10
procuration 01
votants 11

L'an deux mil vingt cinq
le dix-neuf février

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2025

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, PENICAUT, TORCHUT,
BRUN, LEGALLAIS, Mmes COUSSOT, DESRENTES, FURAUD,
BRANDT

Absent : M. BOUTINET (donne pouvoir à M. COMBEAU)

Secrétaire : M. WAN MEENEN Gérard

2025/3 OBJET : REFONTE DES STATUTS DU SIVOM SAINT-BRIS-DES-BOIS/SAINT-CESAIRE.

Monsieur le Maire explique que suite à la décision commune du conseil municipal de réduire l'activité du SIVOM, il est nécessaire de redéfinir le contour de ses compétences et de revoir les statuts.

L'activité du SIVOM précise que la refonte des statuts du Syndicat a notamment pour objet de clarifier les modalités d'intervention dans ces nouveaux domaines ou ceux déjà existants et de supprimer les compétences n'appartenant plus au SIVOM.

Il rappelle que chaque commune doit se prononcer sur ces nouveaux statuts et que les différentes délibérations seront annexées aux nouveaux statuts.

En date du 26/11/2024, il a été transmis pour avis à la sous-préfecture, la nouvelle proposition de refonte des statuts du SIVOM. Ayant pris en compte les remarques de la sous-préfecture reçues le 17/01/2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition de refonte des statuts du SIVOM. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité sur la proposition de refonte des statuts du SIVOM.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Gérard WAN MEENEN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

